

Compte rendu du CICA sur les marchés

(14/11/02)

NB : Ce compte rendu a été validé par Jean-François Legaret et par Lyne Cohen-Solal le 25/11/2002.

Mme Lyne Cohen Solal, adjointe au Maire de Paris chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Indépendantes et des Métiers d'Art, a commencé par donner quelques indications techniques sur les marchés et leur organisation.

Les marchés sont un service public municipal destiné à aider les habitants à se procurer des produits alimentaires frais de qualité ; ils constituent une dépense pour la Ville, car ils sont par nature déficitaires.

Pour implanter un marché dans un secteur donné, il faut qu'il n'y ait aucun autre marché à 500 mètres à la ronde ; qu'il y ait plus de 7.500 ménages dans un rayon de 500 mètres autour du site envisagé ; il faut disposer d'une voie publique de 6 mètres de large au moins et d'une longueur de 85 mètres, pour permettre d'installer 15 commerces, ce qui représente le minimum pour qu'il existe un niveau de concurrence correct entre les marchands. Par ailleurs un marché ne peut être créé dans un secteur piétonnier.

Dans le secteur du marché Saint-Honoré, il n'y a que 3.830 ménages dans un rayon de 500 mètres, mais le faible nombre de commerces alimentaires, qui ont presque tous fermé, et le grand nombre d'actifs travaillant dans le quartier, rendent possible et même hautement souhaitable la création d'un marché, probablement l'après-midi comme le marché Baudoyer (4^{ème} arrondissement). La configuration des lieux est complexe (terrasses des cafés, arbres, bornes empêchant le stationnement), mais quelques travaux vont être effectués ; les camions, qui devront être de petit calibre (plutôt des camionnettes) pourront, en dehors du moment du chargement et du déchargement, être garés dans les parkings du sous-sol, qui par ailleurs permettront l'approvisionnement en eau et en électricité. Bref, l'ouverture est prévue pour mai 2003 ! Nous avons applaudi quand Lyne Cohen-Solal a annoncé la nouvelle.

Dans le secteur des Halles, les commerces alimentaires ne représentent plus que 4% des commerces (en incluant les sandwicheries), alors que la moyenne parisienne est de 9%. Les commerces d'« équipement de la personne » représentent 31% du commerce du quartier, et les cafés-restaurant 25%. Il paraît temps de rééquilibrer l'offre commerciale, et l'étude de marché conclut, là encore, qu'un marché alimentaire serait certainement viable dans ce secteur : les services de la Ville ont recensé 8.410 ménages dans un rayon de 500 mètres autour du mail Berger (apparemment considéré comme « l'épicentre » de l'implantation d'un marché dans le secteur) ; à ces ménages s'ajoutent bien sûr de très nombreux actifs qui travaillent dans le secteur ; il n'y a aucun autre marché couvert ou découvert à proximité, et les commerces alimentaires sont eux aussi en train de disparaître.

Lyne-Cohen Solal est donc d'accord sur le principe de la création d'un marché alimentaire dans le secteur des Halles.

Il reste à trouver l'emplacement le plus adapté. Les seules études qui aient été faites pour l'instant concernent

- le mail Berger : ce sera difficile (première étude négative),
- la place René Cassin : le fait qu'elle soit en pente rend impossible l'installation d'étals,

- la rue du colonel Driant : ce serait très facile d'y installer un marché, mais cet emplacement se trouve du côté de la rue du Louvre opposé à la Bourse de Commerce, donc assez loin du secteur du Jardin, et il faut traverser la rue du Louvre, où la circulation est très dense.

Dans tous les cas, il semble que Mme Cohen-Solal envisage un marché de taille réduite (une quinzaine de marchands), quitte à en augmenter la taille si ce marché attirait suffisamment de clientèle.

M. Chavonnet a beaucoup insisté pour que le marché soit place des Innocents, mais A. Le Garrec, relayé par le Maire, lui a objecté d'une part que ce serait fâcheux d'introduire une ou deux fois par semaine une noria de camions dans un quartier qui est piétonnier, et que d'autre part la place des Innocents repose sur une dalle qui ne peut pas forcément supporter ce genre de poids. Le Maire a pour sa part rappelé ses intentions de reconstituer le square qui entourait la fontaine des Innocents autrefois, et qui serait incompatible avec un marché.

Quand il a pris la parole, Gilles P a commencé par montrer la liasse des pétitions, qu'il a remises à Mme Lyne Cohen-Solal à la fin de la réunion.

Au total, notre pétition a recueilli 1.390 signatures qui se répartissent ainsi :

1^{er} arrondissement : 667
 2^{ème} arrondissement : 245
 3^{ème} arrondissement : 84
 4^{ème} arrondissement : 35
 Paris (autres arrondissements) : 217
 Hors Paris : 118
 Illisibles: 23

Les 1^{er} et 2^{ème} représentent à eux seuls 912 signatures ; les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} représentent quant eux à eux 1.031 signatures.

Gilles P a suggéré d'autres emplacements que ceux qui avaient été évoqués ; Lyne Cohen-Solal a promis de les faire tous étudier :

- la rue de Viarmes, autour de la Bourse de Commerce,
- le parvis de Saint-Eustache, qui contrairement à la place René Cassin, a un sol plat ; les étals pourraient également être disposés contre l'église, car le sol y est également plat, jusqu'à la petite place qui se trouve en face de la pointe Saint-Eustache ;
- le bas de la rue Montmartre et la rue de Turbigo (entre la rue Française et la rue Montorgueil), qui n'offrent qu'une très faible circulation automobile, et où il serait donc possible d'interdire le passage le temps du marché, comme en province.

En ce qui concerne le Jardin des Halles, le Maire du 1^{er} a rappelé qu'il était en principe impossible d'implanter un marché dans un jardin, mais que la question pouvait cependant être étudiée dans la mesure où ce jardin était un peu particulier, et notamment totalement ouvert ; il a suggéré la petite place triangulaire au centre de laquelle il souhaite implanter un kiosque, en insistant sur le fait qu'en tout état de cause, il ne faudrait pas « remplacer du gazon par du béton ». Alain Le Garrec a à nouveau souligné qu'il pouvait paraître extrêmement paradoxal

de faire entrer chaque semaine des camions dans un quartier piétonnier, et a fortiori dans un jardin.

Gilles P a ensuite indiqué que compte tenu du projet de rénovation des Halles dont il est question actuellement, il faudrait, tout en cherchant à créer le plus vite possible un « petit » marché dans le quartier, réfléchir en même temps à plus long terme, et intégrer le projet de marché dans le grand projet qui se prépare.

Concernant les « bazars », Gilles P a rappelé les nuisances qu'ils occasionnent, le peu d'intérêt qu'ils présentent pour les riverains, le niveau déplorable d'hygiène qu'ils offrent (le soir, les rats circulent parmi les étals de fromage et de saucissons, puis retournent dans les égouts).

Nous avons appris que c'est la Mairie de Paris qui donne les autorisations pour ces marchés, après avoir consulté le Maire du 1^{er}. Lyne Cohen-Solal a précisé que lorsque le Maire d'arrondissement s'oppose à un projet, elle ne va pas plus loin. S'il donne son accord, elle consulte le service financier pour savoir si l'organisateur n'est pas en retard de paiement pour des marchés précédents, le service de la voirie pour savoir si l'installation du marché est réalisable, les services de police pour les questions de sécurité.

Le Maire du 1^{er} a créé une commission qui comprend un représentant de l'opposition et un représentant de la majorité, et qui donne son avis sur toutes les demandes d'occupation de l'espace public (marchés, mais aussi tournages de film, etc.). Il y a un mois, cette commission a examiné toutes les demandes concernant le marché de Noël, et s'est efforcée de « relever le niveau » par rapport aux formules habituelles. Le Maire est très désireux de recueillir notre avis et nos critiques, qu'il répercutera auprès des organisateurs.

Mme Cohen-Solal est pour sa part très réservée sur ces « bazars », généralement de qualité médiocre, dont le nombre a été multiplié par deux depuis trois ans à Paris. Elle admet qu'il s'agit d'une forme d'animation pour les quartiers, mais d'une part ce commerce organisé sur la voie publique représente une forme de concurrence déloyale pour les commerces sédentaires, dont les charges sont beaucoup plus lourdes, et d'autre part, les conditions de vente, notamment de nourriture, sont beaucoup plus laxistes que dans le cadre des marchés de produits alimentaires frais, ce qui paraît inéquitable. A partir du 1^{er} janvier 2003, un double de chaque autorisation délivrée par la mairie de Paris sera envoyé aux services vétérinaires afin qu'ils aillent contrôler les étals.

Les emplacements sont loués très peu cher aux organisateurs de ces marchés (3 F le mètre linéaire de trottoir, 6 F lorsqu'il s'agit d'une place de marché) ; en revanche, ces organisateurs louent extrêmement cher les emplacements aux revendeurs.

Certains marchés gourmands sont de meilleure qualité que d'autres, notamment quand il s'agit d'une région donnée, dont les producteurs sont soutenus par la chambre d'agriculture.

A la question de Gilles P sur la possibilité d'adopter au moins une charte de qualité pour ces bazars, le Maire du 1^{er} a répondu qu'un premier élément intéressant consisterait à réduire fortement la durée de ces marchés : lorsqu'ils durent un week-end ou trois jours, il s'agit d'une vraie animation ; quand ils durent plusieurs semaines, on en retient surtout les nuisances. Il suggère qu'il serait plus facile de réduire la durée de ces marchés s'il s'instaurait

une sorte de « jurisprudence » parisienne à cet égard ; Mme Cohen-Solal est tout à fait d'accord ; elle se dit prête à limiter tous les marchés de ce type à une durée de 4 jours.

Gilles P suggère également que les conseils de quartier puissent être consultés sur les projets de bazars et le Maire du 1^{er} se dit favorable à cette idée.